



**Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines**  
Direction du Patrimoine et de la Sécurité  
SErvice de la Maintenance

## CAHIER DES CHARGES

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE STORES ENROULEURS AU NIVEAU DES BAIES VITRÉES  
DU HALL AU RDC DU BÂTIMENT R+12 DU SIÈGE DE LA BCEAO À DAKAR**

**OCTOBRE 2025**

## PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

### Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris (France).

## SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

### I.1 Objet

Le présent cahier des charges a pour objet de sélectionner des fournisseurs locaux en vue de la fourniture et l'installation de stores enrouleurs au niveau des baies vitrées du hall au RDC du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO à Dakar.

Sont admis au présent appel d'offres les entreprises ou groupements d'entreprises pouvant exercer au Sénégal et spécialisées dans la fourniture et l'installation de stores.

Les offres devront, sous peine de rejet :

- indiquer les caractéristiques (marque, type ou modèle et origine) du matériel proposé ;
- préciser les délais minimum de livraison en cas de demande ;
- indiquer les prix unitaires des matériels proposés selon le canevas des cadres de devis joints en Annexes ;
- être établies en hors taxes et hors droits des douanes (HT/HDD) quand cela est possible ou hors TVA.

### I.2 Allotissement

Les prestations sont composées d'un lot unique.

### I.3 Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

### I.4 Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux sera organisée à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres pour permettre aux entreprises candidates de mieux apprécier la consistance des travaux ainsi que les éventuelles contraintes liées à leur mise en œuvre.

### I.5 Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de dépôt des plis.

## **I.6 Langue de soumission**

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

## **I.7 Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

## **I.8 Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

## **I.9 Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux priviléges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies en relation avec la Banque Centrale.

## **I.10 Présentation des soumissions**

L'offre devra être présenté en quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- la lettre de soumission ;
- la présentation de la société ou chaque membre en cas de groupement ;
- la proposition technique ;
- la proposition financière.

## **I.11 Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 1 précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

## **I.12 Présentation de la société du soumissionnaire et/ou des sous - contractants**

La présentation du soumissionnaire et/ou des sous – contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse et zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements, le cas échéant ;

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.13 Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques des stores et des accessoires proposés ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur des stores proposés ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **I.14 Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

### **I.15 Date et heure limites de transmission des dossiers**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse et à la date limite de dépôt des offres indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

### **I.16 Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la réception, à la vérification de conformité, à l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique conforme est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

### **I.17 Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum.

Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

### **I.18 Notification définitive du marché**

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux (2) Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.19 Lieu de livraison et d'installation**

Les stores devront être livrés au Siège de la BCEAO à Dakar au Sénégal, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA et installés comme indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres.

## **I.20 Délai de livraison et d'installation**

**I.20.1** Le délai de livraison et d'installation du matériel devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de la commande.

**I.20.2** Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

## **I.21 Réception**

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux (2) Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

## **I.22 Garantie**

Les équipements doivent être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication. La période de garantie pièces et main d'œuvre devra être au moins d'un an. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

En outre, toute nouvelle installation réalisée devra être garantie (durée et contenu).

## **I.23 Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), à la livraison et l'installation conformes des stores attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie lors de la réception définitive.

## **I.24 Litiges et contestations**

**I.24.1** Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

**I.24.2** L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

**I.24.3** Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie sucombante.

## **I.25 Informations complémentaires**

**I.25.1** Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Patrimoine et de la Sécurité, par courriel à l'adresse [courrier.zdps@bceao.int](mailto:courrier.zdps@bceao.int) au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

**I.25.2** Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int).

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

## DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DES STORES À FOURNIR ET À INSTALLER

### II.1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO dispose d'un hall à parois vitrées situé au rez-de-chaussée (voir images jointes en annexes). Cet espace est utilisé par l'Institution pour des besoins de cérémonies notamment les fêtes du personnel, les réunions et les restaurations. En vue d'atténuer l'inconfort des effets de l'ensoleillement durant ces événements, la Banque centrale envisage d'installer des stores enrouleurs pour couvrir toute la surface vitrée concernée (voir plan en annexe).

### II. 2. PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations attendues portent notamment sur :

#### II. 2.1 Offre de base

- la fourniture et l'installation des stores enrouleurs motorisés avec leur dispositif de commande ;
- la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à l'alimentation et à la protection électriques des stores ;
- la fourniture d'un dispositif de commande électrique ;
- la fourniture de la documentation technique de tous les équipements ;
- les essais, les réglages et la mise en service de la nouvelle installation.

#### II. 2.2 Offre en option

- la fourniture et l'installation des stores enrouleurs à commande manuelle ;
- la fourniture et l'installation d'un dispositif de commande manuelle des stores ;
- la fourniture de la documentation technique de tous les équipements ;
- les essais, les réglages et la mise en service de la nouvelle installation.

### II.3 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE STORES À FOURNIR ET À INSTALLER

Les stores enrouleurs à fournir et à installer doivent être occultants, anti-feu de type M1 au moins, modernes, pratiques, esthétiques et avoir les spécifications ci-après :

- type : polyester ou similaire anti-feu de type M1 au moins ;
- usage : protection solaire ;
- marque : Grandekor, Heytens ou équivalent ;
- dimensions : à déterminer lors de la visite. En l'occurrence, il sera tenu compte des écartements entre les poutres et des portes d'accès au hall ;
- commande : par télécommande ;
- alimentation électrique : par câble électrique ;
- modèle : motorisé avec télécommande pour l'offre de base ;
- couleur : au choix de la BCEAO ;
- résistant à l'eau et nettoyage facile ;
- moteur robuste avec arrêt automatique en cas d'obstacle ;
- deux (2) disjoncteurs de protection respectivement aux bureaux 202 et 210 du Bâtiment R+12 alimentés à partir des disjoncteurs de tête de 63 A.

## II.4. CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

### II.4.1 Stores enrouleurs motorisés avec télécommande (offre de base)

Désignation	Quantité	Prix Unitaire HT/HDD (FCFA)	Montant Total HT/HDD (FCFA)
Fourniture de stores enrouleurs motorisés avec télécommande	Nb		
Fourniture d'accessoires nécessaires à l'installation des stores (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens		
Fourniture du matériel nécessaire à l'alimentation électrique des stores (liste et caractéristiques à préciser)	Ens		
Main d'œuvre pour le transport, la manutention et la mise en oeuvre de l'installation	Ff		
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>			

### II.4.2 Stores enrouleurs à commande manuelle (option)

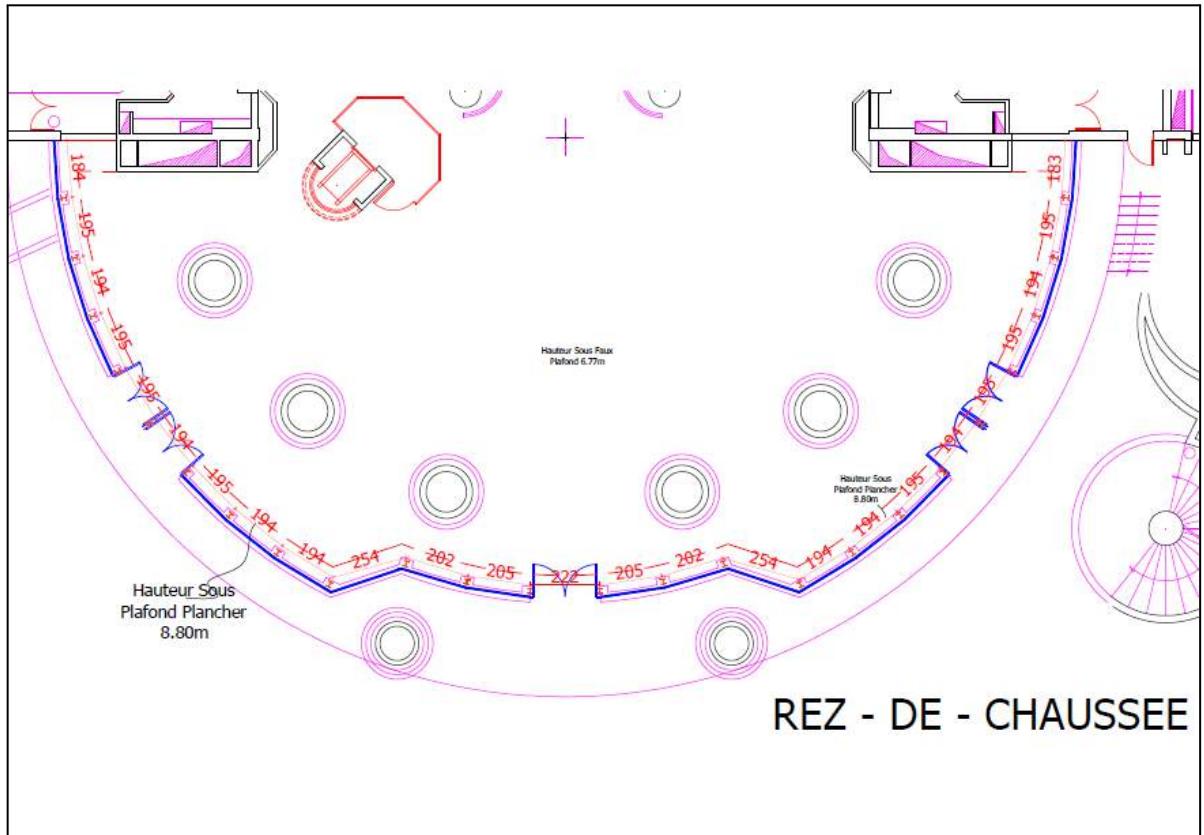
Désignation	Quantité	Prix Unitaire HT/HDD (FCFA)	Montant Total HT/HDD (FCFA)
Fourniture de stores enrouleurs avec commande manuelle	Nb		
Fourniture d'accessoires nécessaires à l'installation des stores (liste détaillée à joindre à l'offre)	Ens		
Main d'œuvre pour le transport, la manutention et la mise en oeuvre de l'installation	Ff		
<b>Montant total HT/HDD (FCFA)</b>			

#### N.B. :

- Les présents cadres de devis quantitatifs sont donnés à titre indicatif. Ils doivent être complétés sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire ;
- Les travaux se feront toutes sujétions comprises et avec le plus grand soin. En tout état de cause, les installations ne seront acceptées que si elles sont d'une finition irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre ;
- Les entreprises devront vérifier les éléments de détails du projet et apporter toutes les modifications nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. Elles pourront proposer des options et variantes de conception qui ne sont pas décrites dans le présent cahier des charges. Le cas échéant, ces options et variantes devront être chiffrées et justifiées par des arguments techniques appropriés ;
- Les coûts des travaux devront impérativement comprendre toutes les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'installations performantes notamment celles relatives à l'utilisation des appareils, moyens de levage et de manutention.

### III ANNEXES

### III.1 EXTRAIT PLAN DU HALL REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT R+12



NB : Les dimensions communiquées sur le plan ci-dessus sont données à titre indicatif.

En conséquence, chaque soumissionnaire est tenu d'effectuer ses propres mesures pour déterminer les dimensions idoines des stores à fournir et à installer.

**III.2 IMAGES DE L'ÉTAT EXISTANT DE LA FAÇADE LÉGÈRE DU BÂTIMENT R+12**

### III.3 MODÈLE DE LETTRE DE SOUMISSION

#### APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE STORES AU NIVEAU DES BAIES VITRÉES DU HALL AU RDC DU BÂTIMENT R+12 DU SIÈGE

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de stores au niveau des baies vitrées du hall au RDC du Bâtiment R+12 du Siège de la BCEAO,

après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1 - me soumets et m'engage à exécuter la présente mission conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de **[Montant en chiffres et en lettres]** ;

2 - m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de signature du marché ;

3 - m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art ;

4 - m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres ;

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en faisant donner crédit au compte n°*[numéro de compte]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

*[Nom et Prénoms]*